

Séance du :

10/08/2022

Date de la convocation :

02//08/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 52	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 10 aout à 16h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — LAUGIER Lucette
– GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine .

Absent excusé : Mme LUCAS Aurore ayant donné procuration à Mme BAIN Chantal
M. TROIN François ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

Objet : Autorisation d'ester en justice – PC 083 044 21 K0008 – ROUVIER Michel

La Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un recours en annulation, présenté par Monsieur ROUVIER Michel, concernant le Permis de construire n° PC 083 044 21 K0008, pour la construction de 2 bâtiments agricoles avec installation de panneaux photovoltaïques, sur la parcelle cadastrée section K N°1.

Le Maire fait un rapide historique de ce dossier qui a fait l'objet :

- d'un accord tacite au 28/02/2022.
- d'une procédure contradictoire , arrêté retrait/refus notifiés le 24/03/2022

Il rappelle à l'assemblée que Monsieur ROUVIER Michel, a demandé la suspension de l'arrêté municipal du 24/03/2022, portant sur le retrait du Permis de construire n° 083 044 21 K0008, a été rejeté par le Tribunal administratif le 07/07/2022.

Le Maire rappelle que pour ce projet, la protection incendie n'est pas assurée.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Maire à ester en justice, afin de défendre au mieux les intérêts de la commune.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 12 AOUT 2022
et publication le: 12 AOUT 2022

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

